

BECARRE PRUD'HOMALE

PRUD'HOMMES :
1.000 par jour,
65% des entreprises condamnées,
30.000 € le montant moyen des condamnations.
Un Risque Financier trop souvent sous-estimé !

La solution, directe et exclusivement réservée aux entreprises confiant leur conseils
à un Cabinet d'Expertise Comptable agréé. 

PRÉVENTION (Optionnelle) Prestations	ACTION	SOLUTION Prestations
EXPERT-COMPTABLE	ENTREPRISE	ASSURANCE
<ul style="list-style-type: none"> • Pré-diagnostic préparatoire à la GESTION R.H. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le client souscrit la police d'assurance Corporate Assistance, qui vous en informe. • Il a un référent commercial pour l'analyse des besoins, répondre aux questions et générer la souscription. • Un référent gestionnaire pour les suivis sinistres et administratifs . 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des frais et honoraires de SON avocat. • Paiement des condamnations prud'homales en cas de mise en cause de l'entreprise par l'un de ses salariés, exemples : violations de la réglementation appliquées aux relations de travail, licenciements abusifs, sans cause réelle ou sérieuse, non-reconduction abusive de contrat, refus abusif d'emploi ou de promotion, harcèlement moral ou sexuel...

Avec BECARRE-SOUSCRIPTION et la compétence de votre EXPERT-COMPTABLE :
maîtrisez et agissez concrètement pour la prévention et la gestion des risques de votre entreprise !

Prise en charge des condamnations prud'homales

Sur quel fondement ?

- Toute violation, réelle ou alléguée, de la réglementation applicable aux relations de travail.

Qui peut faire la réclamation ?

- Les employés ou dirigeants
Les tiers : client, fournisseur, candidat à l'embauche qui invoqueraient à l'encontre de la société une violation sociale : harcèlement, discrimination...
- Tout organisme, association ou autorité administrative menant une enquête, instruction ou investigation pénale ou administrative à l'encontre de la société pour une violation sociale (le Défenseur des Droits, la CNIL...).

Que couvre-t-on ?

- Tous dommages et intérêts y compris ceux exprimés sous forme de salaire ou rémunération
- Rappels de salaires suite à la réintégration d'un salarié du fait d'une rupture abusive
- Remboursements ASSEDIC
- Article 700
- Frais additionnels liés à l'atteinte à la réputation, au besoin d'enquêteur privé, au remplacement éventuel d'un dirigeant de droit, au soutien psychologique ou aide à la médiation (5 000€ par service) ...
- Tous dépens et indemnités de licenciement auxquels serait condamné l'assuré à l'exclusion des points ci-dessous

Quelles sont les exclusions ?

- Les contentieux en cours (passé connu), les dommages matériels et/ou corporels, les plans de sauvegarde de l'emploi
- Les indemnités légales contractuellement dues au titre de l'ancienneté, du préavis ou des congés payés (ainsi que impôts, taxes, amendes ou pénalités)

ACCOMPAGNER : Prise en charge des honoraires d'avocat

CORPORATE ASSISTANCE paye immédiatement vos frais de procédure : honoraires de l'avocat de votre choix, huissiers, conseils ...

(plafond: 31.706 €)

- Pour votre défense en cas de procédure prud'homale (prud'hommes, cours d'appel, cassation).
- En cas d'action en demande pour défendre vos intérêts (vous agissez en justice pour défendre vos droits sociaux)
- En cas d'action devant le tribunal administratif (vous contestez une décision de l'URSSAF par exemple).
- Frais de défense au civil, au pénal, devant les autorités administratives.

POINTS FORTS DE LA SOLUTION CORPORATE ASSISTANCE !



ACCOMPAGNER : Hotline juridique sociale

27 % des condamnations prud'homales

sont la conséquence d'un non respect de la forme !

Dans un contexte où la réglementation sociale, le droit du travail, les décrets et les textes applicables évoluent en permanence, il est indispensable que votre entreprise puisse avoir accès à la meilleure information et protection !

Les juristes spécialistes de la Hotline CORPORATE ASSISTANCE s'engagent à vous écouter et vous renseigner dans le domaine du droit social, afin de mieux gérer les situations conflictuelles ou contentieuses auxquelles vous vous trouvez exposé dans la gestion quotidienne de vos salariés.

Grâce à ses clients utilisateurs de la Hotline, CORPORATE ASSISTANCE voit son taux de sinistralité prud'homale maîtrisé et inférieur à la moyenne nationale : 35% contre une moyenne nationale de 65%.



Pour votre entreprise :

- ✓ Liberté d'embaucher sans crainte d'une erreur.
- ✓ Pas de provision à prévoir en cas de contentieux social.
- ✓ 150 000€ de garantie minimum.
- ✓ Des conseils et des informations pratiques en matière de droit social.
- ✓ Répondre efficacement aux obligations légales et améliorer la productivité par la prévention des risques psychosociaux.

ÉVÈNEMENTS COUVERTS

Evènements	Présentation des garanties	Comment ça marche
Prévention des risques psychosociaux A) Centre d'écoute psychologique B) Coaching des managers	7/7 jours et 24/24 heures	Les salariés disposent d'un numéro anonyme et confidentiel. Les managers disposent d'un N° spécial pour les aider à gérer leurs équipes
Hot line information droit social Assistance au règlement amiable	Du lundi au vendredi	Un juriste répond à vos demandes en droit social.
Action en demande pour défendre vos intérêts	Frais et procédure 31.706 €	Vous devez agir en justice pour défendre vos droits sociaux nous prenons en charge vos frais d'avocats
Action devant le tribunal administratif URSSAF, ASSEDIC, CPAM etc.	Frais et procédure 31.706 € + Vacation expert comptable (forfait)	Vous devez contester devant le tribunal administratif une décision de l'URSSAF, par exemple, nous prenons en charge les frais d'avocat
Responsabilité Sociale : prise en charge des condamnations pour tous types de violations sociales	Frais et procédure Dommages et intérêts De 250.000 € à 2.500.000 € (franchise si rupture abusive)	ex : rupture de contrat, travail dissimulé, requalification, harcèlement, discrimination etc... devant toutes juridictions : prud'hommes, cours d'appel, cassation, tribunal d'instance etc...
Réclamation d'un salarié au titre du conventionnel ou du contractuel Congés payés, temps de travail, primes rappels etc.	Frais et procédure 31.706 €	Nous prenons en charge les frais de l'avocat et de la procédure devant les prud'hommes
Garanties incluses		<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte à la réputation de l'Employeur, • Enquêteur privé, • Remplacement d'un dirigeant de droit, • Soutien psychologique, • Médiation, • Vacation expert-comptable.
Réclamation introduite par un tiers		Exemple : client, fournisseur, candidat à l'embauche qui invoquerait à l'encontre de la société une violation sociale : discrimination, harcèlement...
Services additionnels : Gestion de crise, Atteinte à la réputation Enquêteur privé Remplacement d'un dirigeant de droit Soutien psychologique médiation	5.000 € par service	En fonction de la situation en cas de contentieux nous mettons à votre disposition tous ces services